



## « Commune Jeunes Admis », une campagne unique qui place le jeune au cœur des actions politiques !

**La Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone (FMJ ASBL) incite les 281 communes de Wallonie et de Bruxelles à mener une politique locale qui repose sur les ressources citoyennes des jeunes. Cette campagne est parrainée par le Délégué général aux Droits de l'Enfant, la Confédération des Organisations de Jeunesse Indépendantes et Pluralistes, la Ligue des Familles, la Ligue des Droits de l'Homme et le Conseil de la Jeunesse.**

**Liège, le 31 janvier 2013** - Après les élections communales, les coalitions, les distributions de compétences et les prestations de serment ..., les communes peuvent aujourd'hui s'atteler pleinement à la concrétisation de leurs projets politiques. Dans ce contexte, la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone (FMJ ASBL) lance la campagne « Commune Jeunes Admis » à destination des 281 communes de Wallonie et de Bruxelles et plus particulièrement, les Bourgmestres ainsi que les Echevins de la Culture et/ou de la Jeunesse.

**Pour la FMJ**, Antoinette Corongiu : « Les jeunes sont plein de potentiels ; ils ont des choses à dire sur ce qu'ils vivent et veulent dans leur quartier, leur commune, leur ville. Les politiques vont devoir compter avec eux à l'avenir ! Notre campagne vise donc à informer, sensibiliser, mais également inciter les représentants communaux à mettre en place des actions concrètes avec et pour les jeunes de leurs territoires ».

### || Une brochure qui marque le lancement!



« Commune Jeunes Admis, construisons ensemble la politique locale de jeunesse ! » est l'intitulé de la brochure qui sera envoyée aux 281 communes de Wallonie et de Bruxelles, dès ce mois de février.

À travers elle, la FMJ ASBL vise à les informer et les sensibiliser sur l'importance de mener une politique de jeunesse qui favorise l'expression et l'émancipation des jeunes.

#### **Une information, mais ce n'est pas tout !**

La FMJ ASBL encourage les communes à mener des actions concrètes en faveur de la jeunesse locale pour devenir une « **Commune Jeunes Admis** ».

Comment ? Plus que des mots, la commune est invitée à signer, avec la FMJ et les associations de jeunesse locales (MJ, CRH,...), une **charte d'engagements réciproques** dans laquelle s'insèrent ses actions. En contrepartie, la FMJ peut proposer, à la commune signataire et autres acteurs locaux, un accompagnement dans la réalisation des actions. Le logo « Commune Jeunes Admis » est remis à chaque commune qui signe la charte.

## || Et cela fonctionne...

Ce 31 janvier 2013, la Ville de Braine-le-Comte a signé une charte d'engagements réciproques avec la Maison de Jeunes « La Tôle Errante » de Braine-le-Comte. Elle s'est vu ainsi remettre l'appellation « Commune Jeunes Admis ».

La Ville de Liège a d'ores et déjà marqué son soutien à la campagne et s'est engagé à consulter les Maisons de Jeunes de son territoire pour construire avec elle et d'autres acteurs locaux de la jeunesse, des actions avec et pour les jeunes liégeois. Elle vise ainsi à faire de Liège, une « Commune Jeunes Admis ».

La Ville de Spa a, quant à elle, déjà entamé la première étape de concertation avec le Centre de Jeunes de Spa. Des actions concertées se construisent et permettront à la Ville de Spa de devenir une « Commune Jeunes Admis » prochainement.

## || « Commune Jeunes Admis », à qui le tour ?

Cette campagne a son propre site qui permet notamment de découvrir au fur et à mesure le nom des communes signataires et leurs actions engagées avec les acteurs locaux. Restez connectés sur [www.communejeuneadmis.be](http://www.communejeuneadmis.be)

---

Vous souhaitez en savoir davantage sur la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone (FMJ ASBL)? Rendez-vous sur le site [www.fmjbf.org](http://www.fmjbf.org).

